

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000

Vancouver (C.-B.)

V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

Date : 6 mars 2017 **Numéro de l'avis :** 02/2017

Objet : Arrivée hâtive de navires aux stations d'embarquement des pilotes

Secteur : Station d'embarquement des pilotes au large de Victoria, C.-B., et du détroit de Juan de Fuca

Détails : La circulation maritime dans le détroit de Juan de Fuca relève de la compétence de la United States Coast Guard (USCG). Mis à part pour des raisons de sécurité, la USCG n'autorise pas les navires à ralentir excessivement, à tourner en rond, à attendre ou à s'arrêter dans le dispositif de séparation du trafic afin d'arriver à la station d'embarquement des pilotes à l'heure prévue.

Directives :

En ce qui concerne les navires arrivant à la station d'embarquement des pilotes de Brotchie avant l'heure prévue d'embarquement du pilote :

- 1) S'il a besoin de ralentir, le capitaine d'un navire entrant doit le faire avant d'avoir franchi la balise « J ».
- 2) Il est possible que le pilote ne soit pas disponible plus tôt que prévu en raison des périodes de repos obligatoires.
- 3) Dans le cas des arrivées plus tôt que prévu aux postes à quai des ports de l'île de Vancouver et d'autres ports éloignés, il se peut que les exploitants/agents ne soient pas en mesure de modifier les horaires des remorqueurs ou des équipages d'amarrage à court préavis, surtout dans le cas des horaires de nuit.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec le soussigné à l'adresse suivante : mo-om@ppa-app.gc.ca.

Brian Young
Directeur des opérations maritimes